MAIRIE DE PORTO-NOVO

REPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 36 Porto-Novo

Tél : 60 93 95 96

IFU : 6201000032106

Email : contact.portonovo@mairie.bj

N° 10H / 03 / MPN / SE / USY / SA

Porto-Novo, le 25 avril 2025

VILLE DE PORTO-NOVO
Secrétariat Administratif Central
Arrivée le 25/04/2025
A 11 Heures 34 Minutes
Sous le Numéro A/1795

Les Secrétaires Généraux des Bureaux Syndicaux de la Mairie de Porto-Novo

A

Monsieur le Maire de la ville de Porto -Novo (Attention SE)

Porto-Novo

Objet : Rappel des avantages des travailleurs

Réf : N/L N° 10H / 02/ MPN / SE / USY / SA du 26 / 02/ 2025

Monsieur le Maire,

Suite à notre lettre ci-dessus citée en référence, les deux bureaux des syndicats de la Mairie de Porto-Novo se sont réunis le jeudi 24 avril 2025 à la Mairie de Porto-Novo pour évaluer des réalisations de nos doléances. Après étude, nous avons noté que toutes nos revendications sont restées sans suite. Il s'agit de :

- **Le paiement des 19 mois de rappel des sursalaires et de relèvement du point indiciaire ;**
- **Le paiement de la dernière tranche des moins perçus sur salaire de la période 2005 à Octobre 2021 ;**
- **Le paiement des moins perçus sur salaire de la période de Novembre 2021 à 31 décembre 2024 ;**
- **La signature du contrat d'assurance maladie aux travailleurs.**

Par ailleurs, de nouvelles revendications complémentaires ont été enregistrées après études. Il s'agit de :

- Le paiement régulier des frais de session des membres de la Commission Administrative Paritaire (CAP) pour éviter les dysfonctionnements au niveau de cette instance réglementaire ;
- L'amélioration des conditions de travail des travailleurs ;
- Le paiement intégral des arriérées de cotisation à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) d'un montant environ de 35 millions ;
- La satisfaction, sans délai, des besoins des services des impôts pour le recouvrement optimal des impôts ;
- La réparation des véhicules de recouvrement des taxes et impôts.

Nous souhaiterions que vous donniez une suite favorable à nos revendications le 25 mai 2025 au plus tard.

Passé ce délai, les autorités de la Mairie de Porto-Novo seront responsables des déconvenues que cette situation engendrerait.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le SG/SYNACOL-B,

Basile O. DAGBOZOUNKOU

Le SG/SYNACOB,

A .Anziz EL-HADJ AMOUSSA